



## Achat d'un bateau norvegien, changement de pavillon?

Par **domaupy**, le 27/11/2024 à 17:10

Bonjour,

Je souhaite acheter un bateau d'occasion battant pavillon Norvegien,  
et l'enregistrer sous pavillon français. Le bateau a été soumis à la TVA Norvegiene 25%  
dois je malgré tout payer la TVA en France, ce qui me ferait rajouter 20% au prix du bateau?  
Merci pour votre conseil.

Par **Marck.ESP**, le 27/11/2024 à 17:54

Bonjour et bienvenue

Pour cette question très particulière, il faudrait vous renseigner auprès des autorités douanières françaises : Le Service des douanes est le seul organisme habilité à vous fournir une réponse définitive et personnalisée à votre situation.